

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

MARARA Paiement SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 563 000 000 XPF
Siège social : Hôtel des Postes, 8 rue de la Reine POMARE IV, BP 76 98713 Papeete - TAHITI
RCS Papeete TPI 21 160 B

Comptes annuels individuels au 31 décembre 2025

I. — Bilan et Hors bilan.

BILAN ACTIF EN MILLIERS D'XPF	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Caisses, Banques centrales	4.1	2 148 178	1 972 593
Créances sur les établissements de crédit	4.1	15 511 254	16 827 607
Opérations avec la clientèle	4.2	53 711	34 982
Parts dans les entreprises liées	4.3	0	0
Immobilisations incorporelles	4.4	478 130	492 101
<i>Valeur brute</i>		<i>710 898</i>	<i>658 787</i>
<i>Amortissements</i>		<i>-232 768</i>	<i>-166 686</i>
Immobilisations corporelles	4.5	19 286	38 993
<i>Valeur brute</i>		<i>198 242</i>	<i>196 795</i>
<i>Amortissements</i>		<i>-178 956</i>	<i>-157 802</i>
Autres actifs	4.6	21 073	17 271
Comptes de régularisation	4.7	111 822	157 027
TOTAL DE L'ACTIF		18 343 454	19 540 575
BILAN PASSIF EN MILLIERS D'XPF	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales	4.1	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4.1	648 620	651 711
Opérations avec la clientèle	4.2	15 622 982	16 596 778
Autres passifs	4.6	1 086 274	1 087 422
Comptes de régularisation	4.7	404 830	641 665
Provisions	4.8	17 748	0
Capitaux propres	4.9	563 000	563 000
<i>dont Capital souscrit</i>		<i>563 000</i>	<i>563 000</i>
<i>Dont Report à nouveau (+/-)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont Résultat de l'exercice (+/-)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DU PASSIF		18 343 454	19 540 575
HORS BILAN EN MILLIERS D'XPF	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Autres garanties reçues	5	1 312 649	1 312 649
TOTAL DU HORS BILAN		1 312 649	1 312 649

— Compte de résultat.

COMPTE DE RESULTAT EN MILLIERS D'XPF	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Marge nette d'intérêts et assimilés	6.1	225 411	440 411
Commissions nettes	6.2	1 166 424	1 045 469
Produits d'exploitation bancaire	6.3	7 417	17 851
Charges d'exploitation bancaire	6.3	-9 183	-1 021
Produits des activités annexes	6.3	1 222	948
PRODUIT NET BANCAIRE		1 391 289	1 503 658
Frais de personnel	6.4	-645 746	-604 950
Impôts et Taxes	6.5	-10 649	-9 603
Services extérieurs	6.6	-1 460 424	-1 417 094
Dotations aux amortissements	6.7	-87 237	-71 163
FRAIS DE GESTION		-2 204 055	-2 102 809
Subvention d'équilibre	6.8	828 902	632 834
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		16 137	33 683
Coût du risque	6.9	-16 137	-33 600
RESULTAT D'EXPLOITATION		0	83
Gain ou pertes sur actifs immobilisés		0	-83
RESULTAT COURANT AV. IMPOT		0	0
Impôt sur les bénéfices	6.10	0	0
RESULTAT NET		0	0

II. — Notes annexes aux comptes individuels annuels.

Note 1. — Présentation de la société

L'établissement de paiement MARARA Paiement (MP) est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 563 000 000 de francs pacifiques, dont le siège se situe à Papeete, Hôtel des Postes, 8 rue de la Reine POMARE IV, BP 76 98713 Papeete - TAHITI.

Les services de paiement agréés sont :

- 1° versements d'espèces sur un compte de paiement et les opérations de gestion d'un compte de paiement,
- 2° retrait d'espèces sur un compte de paiement et les opérations de gestion d'un compte de paiement,
- 3° a) prélèvements, y compris les prélèvements autorisés unitairement,
- 3° b) opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement ou un dispositif similaire,
- 3° c) virements, y compris les ordres permanents,
- 4° b) exécution d'opérations de paiement effectuées avec une carte de paiement ou un dispositif similaire, associées à une ouverture de crédit,
- 4° c) exécution d'opérations de paiement de type virements, y compris les ordres permanents, associées à une ouverture de crédit,
- 5° émission d'instruments de paiement et l'acquisition d'opérations de paiement,
- et 6° services de transmission de fonds, du II de l'article L. 314-1 du code monétaire et financier.

Note 2. — Faits marquants de l'exercice

Renforcement du suivi des fonds dans les agences par l'intégration de l'ensemble des flux dans le logiciel de Core Banking principal.

Conformément à son engagement de soutien financier, l'associé unique a attribué une subvention d'équilibre à hauteur du déficit de l'exercice.

Note 3. — Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels annuels sont établis et présentés conformément aux règles définies dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers de francs pacifiques, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de Prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux principes comptables généralement admis en Polynésie française,

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur. Les principes comptables spécifiques sont présentés dans les différentes notes annexes auxquelles ils se rapportent.

Note 4. — Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

4.1. Opérations interbancaires.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées à leur valeur nominale et sont constituées principalement des fonds cantonnés en vertu de l'article 34 de l'arrêté du 29 octobre 2009.

Les dettes envers les établissements de crédit sont uniquement des comptes de paiement.

Dans le cadre de la gestion des liquidités, des opérations de délestage et d'approvisionnement sont réalisées entre les agences et le centre de traitement de fonds (coffre) détenus chez notre prestataire Pacific Cash Services (PCS).

À la clôture, il n'y a une aucune opération en transit relatives aux approvisionnements du coffre PCS vers les caisses des agences et 18 millions de francs pacifiques pour les délestages des agences vers le coffre PCS.

	31/12/2025		31/12/2024	
en milliers d'XPF	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	1 933 268		1 733 658	
Banques centrales (IEOM)	214 910		238 936	
Comptes à vue	375 955	648 620	881 221	651 711
Compte de Cantonnement	15 135 299		15 946 386	
Total	17 659 432	648 620	18 800 200	651 711

4.2. Opérations avec la clientèle.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, à 100% du montant débiteur. Si la créance n'a pas encore fait l'objet d'analyse du pôle contentieux, la dépréciation sera alors de 50% du montant débiteur.

	31/12/2025		31/12/2024	
en milliers d'XPF	Actif	Passif	Actif	Passif
Différés de remboursement liés à l'usage de cartes de paiement	252		923	
Comptes de paiement	51 739	15 597 262	33 063	16 548 657
Valeurs non imputées et Autres sommes dues	0	25 720	0	48 121
Créances douteuses Brutes	10 567		14 008	
Provisions Créances douteuses	-8 848		-13 012	
Total	53 711	15 622 982	34 982	16 596 778

En vertu des articles 34 et 35 de l'arrêté du 29 octobre 2009, les fonds sont cantonnés dans les livres de la Banque SOCREDO à hauteur de 12 635 millions de francs pacifiques en 2025 contre 14 346 millions de francs pacifiques en 2024 et 1 313 millions de francs pacifiques sont garantis par la garantie financière CHUBB en 2025 comme en 2024. Le nouveau compte de cantonnement au Crédit Agricole Indosuez présente un solde de 2 500 millions de francs pacifiques en 2025 contre 1 600 millions de francs pacifiques en 2024.

4.3. Parts dans les entreprises liées

Le tableau ci-contre recense les opérations avec les sociétés du groupe sur l'exercice, incluant les encours bancaires, les comptes courant d'associés et les charges et produits.

31/12/2025

Entités liées	Créances	Dettes	Charges	Produits
OPT - Office des postes et Télécommunications	0	766 748	-138 267	3
FR - Fare Rata	9 153	683 501	-643 645	32 200
PCS - Pacific Cash Services	1	202 066	-281 671	14
ONATI	1 464	103 918	-24 145	27 053
TNT - Tahiti Nui Télécoms	1	4 250	-2 661	16
Total en milliers d'XPF	10 619	1 760 484	-1 090 390	59 285

31/12/2024

Entités liées	Créances	Dettes	Charges	Produits
OPT - Office des postes et Télécommunications	0	844 024	-76 650	20
FR - Fare Rata	9 559	1 072 963	-647 062	32 811
PCS - Pacific Cash Services	1	182 794	-283 827	80
ONATI	1 586	42 080	-31 038	30 997
TNT - Tahiti Nui Télécoms	1	1 591	-4 327	20
Total en milliers d'XPF	11 147	2 143 452	-1 042 904	63 928

4.4. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation. Les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 5 ans.

en milliers d'XPF	31/12/2024	Acquisitions	Réévaluations	Transferts	Cessions	31/12/2025
Valeurs brutes	658 787	47 707	1 844	2 561	0	710 898
Frais d'établissement	47 043					47 043
Logiciels	538 171	39 448	1 844	2 875		582 338
Immobilisations en cours	73 573	8 259		-315		81 517
Amortissements	-166 686	-66 082	0	0	0	-232 768
Frais d'établissement	-22 709	-9 409				-32 118
Logiciels	-143 976	-56 674			0	-200 650
Total Valeurs nettes	492 101	-18 375	1 844	2 561	0	478 130

4.5. Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable.

en milliers d'XPF	31/12/2024	Acquisitions	Réévaluations	Transferts	Cessions	31/12/2025
Valeurs brutes	196 795	3 994	577	-3 124	0	198 242
Agencement et installation	3 892	488				4 380
Automobile et matériel roulant	1 848					1 848
Mobilier	8 286	357				8 642
Matériel de bureau	4 584	415				4 999
Matériel informatique	175 062	2 733	577			178 372
Immobilisation en cours	3 124			-3 124		0
Amortissements	-157 802	-21 154	0	0	0	-178 956
Agencement et installation	-1 774	-342				-2 116
Automobile et matériel roulant	-1 848	0				-1 848
Mobilier	-5 121	-499				-5 620
Matériel de bureau	-2 702	-720				-3 422
Matériel informatique	-146 356	-19 593				-165 949
Total Valeurs nettes	38 993	-17 161	577	-3 124	0	19 286

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation réelle des diverses catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée minimale en année	Durée maximale en année
Frais d'établissement	0	5
Logiciel inférieur ou égal à 5 millions XPF	3	3
Logiciel supérieur à 5 millions XPF	10	10
Agencement et installation	10	20
Automobile et matériel roulant	3	5
Mobilier	10	10
Matériel de bureau	5	5
Matériel informatique inférieur ou égal à 5 millions XPF	2	2
Matériel informatique supérieur à 5 millions XPF	3	3

4.6. Autres actifs et autres passifs

Le poste « comptes courants » enregistre le reliquat du prix de cession d'actif partiel pour 524 millions de francs pacifiques en faveur de l'actionnaire unique la Holding OPT.

	31/12/2025		31/12/2024	
en milliers d'XPF	Actif	Passif	Actif	Passif
Dépôts et cautions versées	226		226	
Créances clients et dettes fournisseurs	2 642	429 418	4 646	281 028
Créances et dettes sociales et fiscales	18 205	133 009	12 399	133 625
Comptes courants		523 847		672 769
Total	21 073	1 086 274	17 271	1 087 422

4.7. Comptes de régularisation

	31/12/2025		31/12/2024	
en milliers d'XPF	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeur à l'encaissement	32 158	179 203	33 595	47 635
Charges et produits constatés d'avance	48 600	21 098	29 663	0
Produits à recevoir et charges à payer	6 016	204 529	84 757	594 030
Divers suspens	25 048	0	9 011	0
Total	111 822	404 830	157 027	641 665

4.8. Provisions

Les fonds détenus dans les agences et les distributeurs automatiques de billets sont la propriété de MARARA Paiement. Lors de sa création en 2022, il n'y a pas eu de mise à zéro physique de l'ensemble des agences et automates mais une uniquement une cession informatique des fonds.

Suite aux différents travaux de rapprochement effectués, un écart résiduel reste à identifier au niveau de l'actif. Une provision pour dépréciation d'un montant de 18 millions de francs pacifiques a été constaté afin d'appréhender le risque de non recouvrement de cet actif.

4.9. Capitaux propres

Le capital social est de 563 millions de francs pacifiques. Il se compose de 112 600 actions au nominal de 5 000 francs pacifiques, entièrement libérées et souscrites par son actionnaire unique, l'office des postes et télécommunications (OPT). Il n'y a pas de report à nouveau compte tenu du résultat net à zéro sur l'exercice.

en milliers d'XPF	Capital	Réserves	Prime d'émission	Report à nouveau	Excédent ou déficit de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2024	563 000	0		0	0	563 000
Augmentation	0	0		0	0	0
Diminution	0	0		0	0	0
Affectation du résultat	0	0		0	0	0
Solde au 31/12/2025	563 000	0		0	0	563 000

4.10. Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les indemnités de fin de carrière sont calculées conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2013-R-02 de L'Autorité des Normes Comptables modifiée le 5 novembre 2021.

Le groupe a souscrit au fonds ARIAL pour couvrir les engagements dus.

Le montant estimé par Arial des engagements de la société s'élève à 18.704.298 FCFP au 31 décembre 2025 sur la base des paramètres suivants : Evolution des salaires : 1%/ Taux d'actualisation : 3,5% /Table de mortalité : TF 00-02 /Table de turnover : entre 6,63% (16 ans) et 0% (62 ans)

Selon les dernières informations transmises par Arial et par application de l'avenant d'adhésion n°3 au contrat AG2R La Mondiale, la quote-part du fonds attribuée à l'entité MARARA Paiement ressort à 12.866.153 FCFP au 24 avril 2025. Arial n'a pas communiqué le montant à abonder au titre de l'exercice 2025.

Note 5. – Informations sur le hors bilan

En vertu de l'article 35 de l'arrêté du 29 octobre 2009, la société a souscrit une garantie financière auprès de la compagnie d'assurance CHUBB pour un montant de 1 313 millions de francs pacifiques.

Note 6. – Informations sur le compte de résultat

6.1. Marge nette d'intérêts et assimilés

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés au prorata temporis. Les intérêts négatifs sont présentés comme suit :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts,
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts.

La marge nette commerciale est constituée des agios sur les comptes de paiement débiteurs, en date de valeur dans le mois.

La marge nette interbancaire enregistre les coûts de fonctionnement des comptes de cantonnement et du compte ouvert dans les livres de l'IEOM (charges) et les rémunérations des comptes de cantonnement et du compte ouvert dans les livres de l'IEOM (produits).

	31/12/2025			31/12/2024		
en milliers d'XPF	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec la clientèle	0	4 639	4 639	0	3 740	3 740
Opérations interbancaires	-43 443	264 215	220 772	-45 559	482 230	436 671
Total	-43 443	268 854	225 411	-45 559	485 970	440 411

6.2. Commissions nettes

Les commissions nettes commerciale sont enregistrées en rémunération d'une prestation de service. Les commissions nettes interbancaire intègrent les frais de gestion d'interopérabilité monétique conclue avec les établissements financiers de la place.

	31/12/2025			31/12/2024		
en milliers d'XPF	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec la clientèle	0	1 118 134	1 118 134	0	1 004 314	1 004 314
Opérations interbancaires	-69 700	117 991	48 290	-74 934	116 090	41 155
Total	-69 700	1 236 124	1 166 424	-74 934	1 120 403	1 045 469

6.3. Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ce poste enregistre les produits et charges des activités annexes.

	31/12/2025			31/12/2024		
en milliers d'XPF	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec la clientèle	-9 183	7 417	-1 767	-1 021	17 851	16 830
Opérations de courtage	0	1 222	1 222	0	948	948
Total	-9 183	8 638	-545	-1 021	18 799	17 779

6.4. Frais de personnel

Les frais de personnel incluent les salaires et traitements, la participation et l'intéressement des salariés, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 25 cadres et 46 non cadres, soit un total de 71 salariés. Il y a également 20 CDD non cadres et 4 apprentis.

en milliers d'XPF	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	-495 052	-464 021
Charges sociales	-150 694	-140 929
Total	-645 746	-604 950

6.5. Impôts et taxes

Seule la patente est enregistrée dans ce poste.

6.6. Services Extérieurs

L'ensemble des dépenses courantes sont enregistrées, à leurs coûts toutes taxes comprises déduit du prorata de TVA acquis.

en milliers d'XPF	31/12/2025	31/12/2024
Frais légal et recouvrement	-20 046	-23 114
Frais marketing	-26 038	-39 355
Frais rh et logistique	-199 389	-128 387
Frais informatique	-45 696	-41 997
Frais frais généraux	-878 914	-894 696
Frais monétique	-290 341	-289 544
Total	-1 460 424	-1 417 094

Les services extérieurs sont constitués majoritairement de prestations contractualisées nécessaires à l'exploitation du système d'information principal, des flux monétiques, du traitement des valeurs et des couts de l'agent dont 75% des couts totaux sont en faveur de filiales du groupe.

6.7. Dotations aux amortissements

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées d'utilisations fiscalement déductibles par le code polynésien.

en milliers d'XPF	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement	- 9 409	- 9 409
Logiciels	- 56 674	- 46 034
Agencement et installation	- 342	- 319
Automobile et matériel roulant	0	0
Mobilier	- 499	- 460
Matériel de bureau	- 720	- 640
Matériel informatique	- 19 593	- 14 302
Total	- 87 237	- 71 163

6.8. Subvention d'équilibre

Conformément à son engagement de soutien pour une durée indéterminée, l'actionnaire unique OPT a accordé une subvention d'équilibre à hauteur du déficit de l'exercice, soit 829 millions de francs pacifiques pour l'exercice 2025 contre 633 millions de francs pacifiques pour l'exercice 2024. Le résultat net sera donc par conséquent à zéro.

6.9. Cout du risque

Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré et qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales. Sur 2025, le coût du risque global s'élève à 16 millions de francs pacifiques contre 34 millions de francs pacifiques en 2024.

Le coût du risque 2025 est composé ainsi : Coût du risque opérationnel : 18 millions de francs pacifiques (provision exposée à la note 4.8 du présent document). Coût du risque de crédit : - 2 millions de francs pacifiques (coût du risque négatif du fait des reprises nettes sur encours clients).

en milliers d'XPF	31/12/2025	31/12/2024
Dotations provisions sur créances douteuses	- 8 673	- 12 817
Dotations autres créances	- 17 748	0
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	- 451	- 404
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	- 30 092	- 86 992
Reprises provisions sur créances douteuses	12 838	26 835
Reprises autres créances	144	0
Récupérations sur créances amorties	27 844	39 778
Récupérations sur cessions de créances	0	0
Total	- 16 137	- 33 600

6.10. Impôt sur les sociétés

Le groupe OPT a opté à compter de l'exercice 2022 pour le régime d'intégration fiscale prévu par la loi du pays n°2021-55 du 27 décembre 2021.

Chaque filiale élabore sa déclaration fiscale individuelle sans constitution d'une provision pour impôt dans ses livres.

IV. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est disponible sur simple demande adressée à la société MARARA Paiement SAS, Direction générale, BP 76, 98 713 Papeete- Polynésie française.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique de la société MARARA PAIEMENT S.A.S.,

Opinion - En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MARARA PAIEMENT S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicable en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance - Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation - Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 2 et 6.8 de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien de l'actionnaire unique via une subvention d'équilibre, permettant un résultat nul au titre de l'exercice.

Justification des appréciations - En application des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. La note 4.1 Opérations interbancaires, présente le solde des caisses ainsi que les opérations en transit à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par la société, nous avons pris connaissance des méthodes comptables appliquées pour le suivi des opérations de caisse et des mouvements interbancaires, notamment en ce qui concerne les opérations d'approvisionnement et de délestage de caisses. Nous avons procédé à des diligences visant à apprécier la correcte comptabilisation des flux couvrant l'exercice et que l'information présentée en annexe est appropriée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques - Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Pilotage et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels - Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Pilotage.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels - Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

En application des normes d'exercice professionnel, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PAPEETE, le 30 juin 2026

Pour la SARL GRANT THORNTON
Membre Grant Thornton International
Simon Chaize
Associé

Pour la SARL EDEC AUDIT
Membre de Nexia International
Véronique MORIN
Associée